



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des actions éducatives et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2025-610 02/10/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/11/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : La présente note de service précise les modalités de participation au jury du prix littéraire "Pégase jeunes" mis en œuvre conjointement par le comité équestre de Saumur, l'Académie Pégase et la DGER, à destination des filières équines de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de participation au jury du prix littéraire "Pégase jeunes" mis en œuvre conjointement par le comité équestre de Saumur, l'Académie Pégase et la DGER, à destination des filières équines de l'enseignement agricole.

1 - Contexte

L'institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) a pour mission de conserver et valoriser les patrimoines de la culture équine. Celle-ci s'organise autour de trois axes :

1. La valorisation du patrimoine, avec notamment les représentations du Cadre noir, les visites guidées du site IFCE de Saumur, mais aussi en contribuant ou portant des colloques, des expositions, en éditant des ouvrages et de la documentation scientifique et technique, ou encore en participant à des salons professionnels ;
2. La conservation et restauration, avec notamment le suivi d'un fonds documentaire et d'archives et des actions de conservation préventive et curative des différentes pièces à valeur patrimoniale (outils et matériels liés aux patrimoines immatériels, objets d'intérêt historique ou artistiques, etc.) ;
3. La coopération entre les acteurs principaux en matière culturelle et patrimoniale, en France et à l'étranger, notamment via le comité culture, patrimoine et UNESCO.

C'est dans ce troisième axe que, depuis plus de 20 ans, l'Académie Pégase, créée en 1989, et l'IFCE coopèrent pour organiser « le prix Pégase ». Le but poursuivi est de promouvoir la culture équestre grâce au vecteur littéraire, considérant qu'il permet de mieux comprendre la place et le rôle du cheval dans notre société. Romans et essais scientifiques font l'objet d'une remise d'un prix annuellement, à l'occasion du premier gala des musicales du Cadre noir.

La journée du prix « pégase des jeunes » créée en 2016 par l'Académie Pégase et le Ministère chargé de l'agriculture, s'inscrit parfaitement dans les objectifs de l'Académie Pégase et de l'IFCE : Partager avec les jeunes, d'une part les valeurs et principes de l'équitation de tradition française inscrite à l'UNESCO depuis 2011 et, d'autre part, les multiples savoir-faire liés à la coopération entre les humains et les chevaux, contribue à garder vivante l'influence de ses héritages dans notre quotidien.

De son côté, l'enseignement agricole permet à de très nombreux jeunes de poursuivre dans des formations hippiques du CAPa à la licence professionnelle. Ces formations conduisent à de nombreux métiers : gestion d'entreprise hippique, (élevage, centre d'entraînement, centre équestre), maréchal ferrant, soigneurs d'équidés, jockey, ...

Depuis 2016, la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), l'IFCE et l'Académie Pégase, organisent tous les deux ans le prix "Pégase jeunes" qui consiste à permettre à des jeunes de l'enseignement agricole technique, en filière hippique, de découvrir des ouvrages sur le monde équin et les pratiques équestres et de décerner un prix, tout en découvrant ce monde dans le cadre d'un déplacement sur le site de Saumur. Depuis sa création, plus de 400 jeunes ont participé à ce prix.

La DGER a décidé de reconduire cette action en 2025-2026, avec un focus sur le rapport au vivant, les liens entre inclusion et équitation, l'articulation entre histoire, artisanat et modernité, et sur le cheval en représentation artistique.

2 - Mise en œuvre du prix Pégase Jeunes

Objectifs

Il s'agit de :

- Promouvoir la pratique de la langue française pour les jeunes de filières professionnelles ;
- Développer la culture équine ;
- Favoriser la pluridisciplinarité entre les disciplines générales et techniques ;
- Favoriser les débats et la confrontation d'idées et de points de vue ;
- Rencontrer des professionnels du monde équin.

Modalités de participation

La participation au jury du prix "Pégase jeunes" est ouverte aux classes de filières hippiques, en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, conduisant au :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole/Palefrenier soigneur
- Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole/Lad cavalier d'entraînement
- Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole/Maréchal ferrant
- Baccalauréat professionnel/Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Brevet Professionnel/Responsable d'entreprise hippique

Pour l'édition 2026 du Prix Pégase Jeunes, la participation sera également ouverte à des organismes de formation hippique afin de favoriser les rencontres entre jeunes d'horizons variés.

Le choix des établissements peut se porter soit sur une classe entière, soit sur un groupe classe, en classe de seconde professionnelle ou de CAPa 1 ou de première professionnelle, sachant que le projet est sur deux années scolaires.

Les établissements souhaitant participer au jury "Pégase jeunes", devront faire parvenir au bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS) de la DGER, le formulaire de candidature (annexe 1) avant le 21 novembre 2025 à l'adresse suivante : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr.

Un comité de sélection, présidé par la DGER, choisira 5 établissements en favorisant les primo-participants, la diversité géographique des établissements, des filières et des niveaux. Les établissements retenus seront destinataires d'une sélection de 2 à 3 ouvrages que les jeunes devront lire entre janvier et juin 2026.

A la suite des lectures, les 5 établissements organiseront des séances spécifiques, pendant lesquelles les élèves pourront échanger, argumenter et confronter leurs opinions sur les ouvrages lus. Une fiche synthétique d'une page, fruit des débats en classe, devra être rédigée pour chacun des trois ouvrages. Cette fiche de lecture, ainsi que l'identité de l'ouvrage lauréat, devront être transmis au BAEVS fin juin 2026 à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr.

Enfin, chaque classe ou groupe-classe devra désigner en son sein, 2 élèves qui les représenteront lors de la remise du prix à l'auteur récompensé, en octobre 2026 au site IFCE de Saumur/Cadre noir. Les 5 classes ayant participé au projet y seront accueillies par le comité équestre de Saumur.

Ce regroupement sera aussi l'occasion de rencontrer des professionnels du monde équin.

3 - Echéancier

- 21 novembre 2025 : envoi du formulaire de candidature (annexe 1) au BAEVS à l'adresse : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr
- 29 novembre 2025 : comité de sélection - choix des 5 établissements
- Décembre 2025 à juin 2026 : lecture des ouvrages, débats, choix du lauréat et des 2 représentants par établissement pour le jury final
- 19 juin 2026 : envoi des fiches synthétiques des ouvrages et du lauréat à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr
- Octobre 2026 : regroupement des 5 classes à l'IFCE

4 - conditions financières

- L'achat des ouvrages et l'hébergement pour la nuit précédant le jury final sont pris en charge par la DGER
- La restauration le jour du jury est prise en charge par l'IFCE
- Les autres frais de restauration ainsi que de déplacement sont à la charge des établissements

5 - Personnes ressources à la DGER/BAEVS

- Edouard SCHERRER : edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr - chargé de mission culture
- Anne PATRONOFF : anne.patronoff@agriculture.gouv.fr - cheffe du BAEVS

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Benoît BONAIME

ANNEXE 1

Formulaire de candidature Prix Pégase Jeunes Édition 2026

A envoyer avant le 21 novembre 2025 à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Établissement

Nom de l'établissement :

Région :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Référent du projet

Nom - Prénom :

Fonction :

Courriel :

Classe ou groupe classe

Filière :

Niveau de formation :

Nombre d'élèves :

Enseignants impliqués dans le projet

Nom - Prénom :

Discipline :

Nom - Prénom :

Discipline :

Nom - Prénom :

Discipline :

Je soussigné(e)

directrice/directeur de l'établissement.....

souhaite que la classe ou le groupe-classe

s'engage dans le prix littéraire Pégase Jeunes.

Cachet de l'établissement

Signature du Chef d'établissement